



Membres de l'AMF présents au Congrès de la FFAM à Saint-Géry-Vers au coeur du Quercy.

## Sommaire

### *Le mot du Président*

*Fête du Pain à Meneham 17 - 19 mai 2019*

*Pourquoi favoriser la survie des poissons  
CONTRE celle des hommes?  
Quand on peut favoriser A LA FOIS  
celle des poissons et des hommes.*

*L'AMF était présente... Bon à savoir.*

*Réponse du Ministère la Transition Ecologique et  
Solidaire au courrier de la FFAM du 13/04/2019*

## Mot du Président

Un grand merci aux meuniers et meunières qui ont ouvert leur moulin les 22 et 23 juin. Dans le Finistère nous avons totalisé environ 3500 visiteurs sur les quinze animations.

Félicitations à Mme Claudine Guyader qui avait à faire un travail de fin d'études pour le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat de l'Université de Lyon. Le sujet était « La très petite hydroélectricité au prisme des politiques, études de cas en Finistère ». Le Finistère est un département fragile en ce qui concerne son alimentation électrique car très peu d'électricité y est produite. On y trouve par ailleurs de nombreux cours d'eau de petite taille, sur lesquels ont existé et existent encore de nombreux moulins à eau. Ce Travail de Fin d'Etudes essaie d'évaluer en quelle mesure et dans quelles conditions une hydroélectricité peut être développée sur les sites des moulins et ce que l'on peut en attendre. Le contexte finistérien est d'abord présenté, puis une enquête réalisée auprès de propriétaires de moulins est exploitée, une base de données est ébauchée afin d'évaluer le potentiel existant sur ce type de sites particuliers. En conclusion, des pistes sont proposées afin de ne pas négliger une ressource minime en quantité mais dont le développement permettrait de pérenniser un patrimoine technique en danger.

Mme Claudine Guyader tient à remercier l'Association des Moulins du Finistère qui lui a fait découvrir l'histoire des moulins du Finistère et rencontrer de nombreux propriétaires qui l'ont si gentiment accueillie et lui ont fait découvrir leurs moulins bien aimés et leurs histoires. Après 4 années d'études, une note de 14 à l'oral, Mme Claudine Guyader devrait rejoindre la DDTM des Côtes d'Armor. Nous avons le devoir de continuer son travail pour être reconnus auprès de nos institutions.

Merci Claudine.

Afin d'améliorer notre communication, la connaissance ou vérification de votre adresse mail est nécessaire: Veuillez, svp, nous adresser un mail ayant pour objet « Adresse mail adhérents AMF » à l'adresse de l'association: [amisdesmoulinsdufinistere@yahoo.fr](mailto:amisdesmoulinsdufinistere@yahoo.fr)

Bonnes vacances à tous. Amitiés.

Benoît

**Participation de l'AMF à la Fête du Pain du 17 au 19 mai 2019,  
organisée par la Fédération des Artisans Boulangers-Pâtisseries du Finistère,  
dans le cadre magnifique de Meneham en Kerlouan, sous le soleil.**



Les artisans et apprentis ont montré leurs savoirs faire pendant ces journées et ont préparé sur place leur produits frais. Comme à l'accoutumée, notre association était invitée et a été très bien accueillie par les artisans boulangers.

Nous nous sommes relayés pour installer, tenir et démonter notre stand. Nos maquettes, affichages, sacs de farine et objets divers ont attiré la curiosité des visiteurs et nous ont permis d'avoir de nombreux contacts, tant avec les adultes qu'avec les enfants, surtout intéressés par la maquette du moulin à eau.  
Vivement l'année prochaine!



Vue partielle du stand de l'AMF.

Claude ROUSSILLON accueille et renseigne les nombreux visiteurs.



## Extrait Flash FFAM N°169

### Ce que nous proposons:

*Pourquoi favoriser la survie des poissons CONTRE celle des hommes?  
Quand on peut favoriser A LA FOIS celle des poissons et des hommes.*

**La France est tenue de respecter les directives européennes concernant la sauvegarde de certaines espèces de poissons migrateurs en voie de disparition (saumons, anguilles, aloses etc...).**

**Pour atteindre cet objectif, il est impératif de restaurer la continuité écologique, c'est-à-dire de permettre à ces poissons de circuler dans les cours d'eau pour rejoindre leurs frayères.**

**IL Y A DEUX FAÇONS DE FAIRE CIRCULER LES POISSONS DANS LES COURS D'EAU :**

1. SOIT TOUS LES OBSTACLES SONT DETRUITS (et donc y compris les grands barrages), l'eau s'écoule directement vers la mer et les poissons migrateurs circulent. L'Europe est satisfaite ainsi que les pêcheurs (1% de la population). ET C'EST TOUT. C'est l'option choisie par la France.

2. SOIT DES DISPOSITIFS DE FRANCHISSEMENT SONT CONSTRUITS et alors non seulement l'Europe est satisfaite, mais d'autres priorités nationales et européennes peuvent être atteintes:

- Les poissons migrateurs qui pourront emprunter les dispositifs de franchissement pour aller vers leurs frayères, à la grande satisfaction des pêcheurs,
- La sauvegarde, non seulement de la biodiversité aquatique d'hier (qui disparaît en partie quand l'ouvrage est détruit), mais aussi celle d'aujourd'hui,
- La transition énergétique, puisque les 50 000 moulins encore existants pourront produire jusqu'à 10 TWh d'énergie hydro-électrique renouvelable (vente et autoconsommation),
- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre par la France équivalente à 7.2 millions de tonnes, de quoi alléger la taxe carbone pèse sur le quotidien des français,
- L'essor de l'économie rurale et de montagne : grâce à la reprise des petites entreprises de production d'énergie hydraulique (restauration du patrimoine bâti et tourisme, associé),
- La création de milliers d'emplois, non délocalisables,
- Une agriculture confortée par la conservation de l'eau dans les rivières et le maintien de la ligne d'eau,
- Et donc DES RECETTES POUR L'ETAT, grâce à l'essor de l'économie.

**QUAND? IMMEDIATEMENT et non dans 10 ans, voire 50 ans.**

**POURQUOI? Le dispositif existe déjà sur le terrain depuis des siècles: ce sont les 50 000 usines hydrauliques appelées moulins; il n'y a rien à construire et elles sont autorisées à produire.**

**A-T-ON LES MOYENS FINANCIERS D'EQUIPER tous les seuils de nos moulins? OUI, parce que le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et l'Agence Française de la Biodiversité estiment que 90% des seuils ne posent pas de problème, seuls 3 à 4 000 seuils auraient besoin de dispositifs de franchissement.**

**COMBIEN ÇA COÛTE? En moyenne, un dispositif de franchissement coûte 100 000 €, soit 300 à 400 millions € pour la France. Or, cette somme est celle qui est dépensée par les Agences de bassin Loire-Bretagne ou Seine-Normandie pour subventionner l'effacement des seuils, occasionnant une perte sèche de 6 millions de tonnes de CO<sup>2</sup> en 10 ans de destruction.**

**PAS BESOIN DE NOUVEAU FINANCEMENT** : Il a déjà été collecté auprès de la population par les Agences de bassin, avec les taxes sur l'eau. Il est possible de restaurer la continuité écologique, en supprimant la taxe GEMAPI, et en transférant l'argent consacré à l'effacement de seuils vers l'équipement des seuils.

**Le choix de la Direction de l'Eau de la Biodiversité du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, de l'Agence Française de la Biodiversité et des Agences va à l'encontre des intérêts de la Nation, et ne respecte pas la loi, qui ne préconise nullement l'effacement des seuils (L214-17 CE).**

**Il faut mettre un terme à ce choix incohérent rapidement, d'autant plus qu'il va également à l'encontre de ce que déclare le Ministre de la Transition écologique et solidaire dans la programmation pluriannuelle de l'énergie et dans le questionnaire du grand débat.**

FFAM



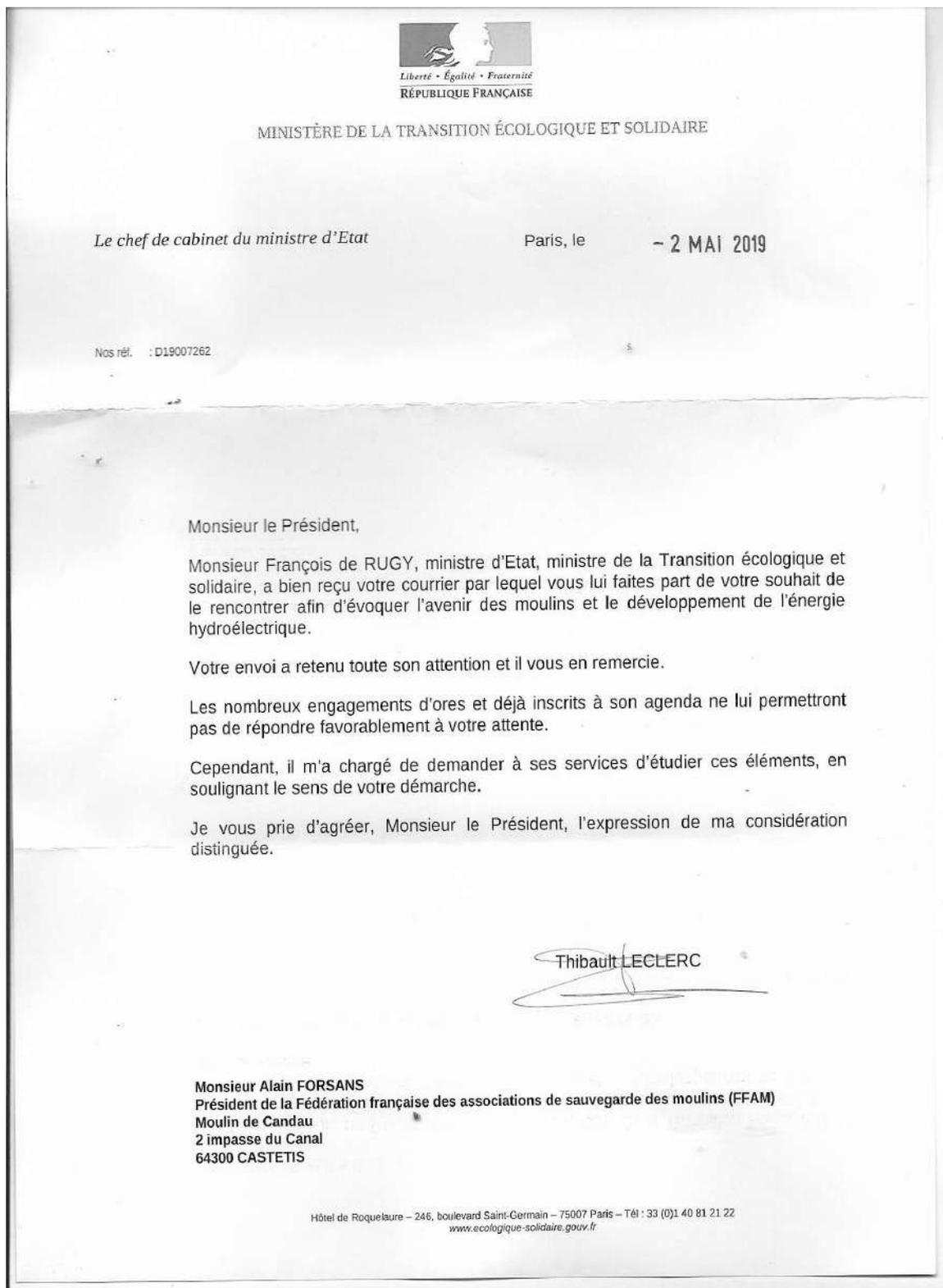
### L'AMF était présente

- Le 2/07/2019 au Comité de Pilotage du bassin versant de la Penzé (J. Bécam).
- Le 09/07/2019 au bilan des JPPM à la FFAM (B. Huot)
- Le 12/07/2019 au SAGE de l'ELORN à Lampaul Guimillau (C. Roussillon).

### Bon à savoir

Le pain peut être remboursé par la Sécurité Sociale. Mais pas n'importe quel pain: Il s'agit du pain G. Nutrition du groupe DIJON Céréales vendu en pharmacie. Ce petit pain brioché est hyper énergétique, hyper protidique. Il est particulièrement destiné aux personnes dénutries du fait de l'âge, mais aussi aux personnes souffrant de lourdes pathologies. C'est un arrêté du 09/07/2018 publié au Journal Officiel du 11/07/2018 (texte n°32) qui a officialisé sa prise en charge par l'Assurance Maladie.

**Réponse du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire**  
**au courrier de la FFAM du 13/04/2019**  
**concernant l'intervention du Ministre à l'Assemblée Nationale le 02-04-2019.**  
**Cf. Echo des Moulins N°83**



### PERMANENCE DE L'ASSOCIATION

Tous les premiers vendredi du mois de 14h00 à 16h00 au  
Moulin du Pont à DAOULAS.

Il est recommandé d'appeler auparavant  
- le 06 26 16 02 85 (Benoît Huot).

Venez consulter:

- . Les fiches techniques
- . Les archives
- . Les journaux des associations
- . La bibliothèque  
et commander vos futures lectures...

### AMF - Association n° W291001828

Membre de la Fédération Française des Associations de  
sauvegarde des Moulins ( FFAM ).

Siège social:

Mairie, Moulin du Pont - 29460 DAOULAS  
Tél.: 06 26 16 02 85

Contact : [amisdesmoulinsdufinistere@yahoo.fr](mailto:amisdesmoulinsdufinistere@yahoo.fr)



**Fédération Française  
des Associations  
de sauvegarde des Moulins**

[www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

### SITES INTERNET

qui vous permet de prendre connaissance de tous les textes  
et documents officiels (carte grise des moulins...) et par  
l'intermédiaire d'un flash mensuel, des dernières nouvelles  
de nos moulins.

**ASSOCIATION AMF** <http://moulinsdufinistere.free.fr>  
que nous vous conseillons de consulter fréquemment.

Vous découvrirez le résumé de nos activités avec de  
nombreuses photos.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Benoît HUOT, 06 26 16 02 85

Vice-Présidente : Yvonne TROMELIN, 07 86 94 93 36

Secrétaire : Jacques BECAM, 06 71 03 07 74

Secrétaire adj. : Jean-Louis LE FLOCH, 02 98 04 09 18

Trésorier : Claude ROUSSILLON, 02 98 68 54 43

Trésorier adj. : Raymond LAGADIC, 02 30 99 50 22

Collectif des Moulins de Bretagne :

Délégué, Benoît HUOT, 06 26 16 02 85

Délégué adj. : Michel DIEBOLD, 02 98 89 84 86

Charles GUEGUEN, Délégué SAGE 02 98 95 34 89

Raymond LAGADIC, Délégué SAGE Odet et Douarnenez  
Hydroélectricité, 02 30 99 50 22

Kelly FAY, Contact avec la Presse, 02 98 67 41 05

Hervé RICOU, Délégué Communication

Webmaster 06 71 60 89 43

### A Vendre DVD ( 5 € )

« Il est revenu le temps des Moulins »

Vidéo-film produit par l'association Triskell Pleyber  
Patrimoine. Découvrir les énergies renouvelables à Pleyber-  
Christ. Réalisation: Alain Martin, Lucien Rohou et Joseph  
Monfort, avec l'aimable concours de Benoît Huot.

Conseiller juridique:

Michel DIEBOLD, 02 98 89 84 86

Conseiller hydraulique :

Alain LE QUERE, 02 98 54 46 03

Contrôleur des comptes:

Jean Claude HOMBROUCK

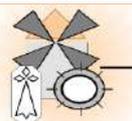
### TRANSACTIONS FINANCIERES

Toutes les transactions financières :

- Adhésions,
- Abonnement à la revue Moulins de France
- Participation aux activités

Doivent être adressées au Trésorier :

Claude ROUSSILLON  
Moulin de Lansolot 29440 Saint DERRIEN



### L'Echo des Moulins est votre journal :

Vous pouvez proposer d'y faire paraître  
vos réflexions, documents, photos,  
petites annonces en rapport avec la vie des  
moulins.

Concepteur de la revue : AMF 29

Correspondant : Jacques BECAM